

Questions orales

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Si on peut considérer comme un bon présage la présence simultanée à la tribune aux côtés du général d'une ambassadrice non officielle de la bonne volonté du Canada, j'en suis très heureux. Je parle, bien entendu, de l'heureuse présence de M^{lle} Karen Magnussen.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA CHUTE DU PRODUIT NATIONAL RÉEL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA STIMULATION INDUSTRIELLE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur...

Une voix: Nous y voilà!

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Le tumulte dans la populace dénote une peur bien naturelle de ma question.

Celle-ci s'adresse au premier ministre. Le produit national réel est tombé à un rythme annuel de 23 p. 100 en janvier—chute vraiment renversante—après avoir subi une baisse continue durant les neuf mois précédents. Devant ces statistiques, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement a fini par se rendre compte qu'il fallait sans retard donner de nouveaux stimulants à l'industrie, pour redonner à l'économie un rythme satisfaisant et quand ces éventuels stimulants seront-ils annoncés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, s'il y en a, ils seront annoncés comme d'habitude au moment habituel.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'attends toujours la fin des applaudissements, mais j'ai une question supplémentaire. A en juger par la qualité de cette réponse, qui n'en est pas une, n'est-il pas évident que, pour ce qui est des fiascos, le ministre de l'Agriculture a dans le premier ministre un émule de taille?

* * *

L'IMMIGRATION

LES AGISSEMENTS DU DÉNOMMÉ TED PATRICK—DEMANDE DE RAPPORT SUR LA POSSIBILITÉ D'UN CASIER JUDICIAIRE CRIMINEL AUX É.-U.

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et porte sur le cas de M^{lle} Debbie Dudgeon, 21 ans, d'Orangeville. Celle-ci affirme avoir été détenue par un certain Ted Patrick, connu aussi sous le nom de «Black Lightning», qui aurait essayé de la détourner du catholicisme. Comme M. Patrick est américain et qu'il aurait été impliqué dans quatre autres cas semblables dans le Sud de l'Ontario, le ministre s'est-il informé à ce sujet et, si oui, croit-il que la conduite

[M. l'Orateur.]

de M. Patrick soit acceptable pour le gouvernement du Canada?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir attiré mon attention sur cette affaire, dont je prends note.

M. Beatty: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre va faire des recherches, pourrait-il s'engager à informer la Chambre si M. Patrick a été reconnu coupable de délits de cet ordre lorsqu'il était aux États-Unis, avant sa venue au Canada? Cet individu a-t-il réussi à obtenir un permis de travail du gouvernement canadien qui lui permette de recevoir un salaire en retour de son travail au Canada, avant qu'il ait été mis en cause dans cette affaire à Orangeville?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je prends également note de ces questions.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN POUR LA CONSTRUCTION DE PIPE-LINES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. James Gillies (Don Valley): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur l'Orateur. Comme les représentants du secteur de l'énergie au Canada et aux États-Unis auraient conclu une entente pour l'acheminement du gaz naturel et du pétrole par pipe-lines dans leurs territoires respectifs, le ministre peut-il nous exposer les grandes lignes de cette entente?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, ce qu'avance le député dans sa question n'est pas tout à fait exact. Il n'y a pas eu d'entente. Il y a eu deux séries de séances de négociation entre les représentants des deux pays en vue de la signature d'un traité général du genre de celui qu'avait mentionné le premier ministre dans sa déclaration de décembre 1973 en ce qui concerne les pipe-lines. En réalité, le traité viserait à garantir le transport des hydrocarbures sur nos territoires respectifs et d'un pays à l'autre.

M. Gillies: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les entretiens portent-ils aussi sur la nécessité que les deux pays respectent mutuellement leurs normes en ce qui concerne l'écologie et la protection de l'environnement dans cette entreprise?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, chaque pays qui fera aménager un pipe-line sur son territoire devra, bien sûr, définir ses propres normes écologiques y afférentes. Autrement dit, dans le cas de tout prolongement du pipe-line interprovincial en territoire américain, les normes de chacun des États et du gouvernement fédéral américain s'appliqueront. En ce sens, le traité ne stipulera rien sur la question. Elle relève des lois nationales. Il est toutefois convenu que les normes qui pourraient être imposées sous forme d'impôts locaux ou d'autres exigences devraient dans l'ensemble être réciproques. La traversée du territoire ne doit pas être assujettie à des frais spéciaux dissimulés ou autres.